

COMPTE RENDU SUCCINT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

Monsieur William BELHOMME – Maire sortant – ouvre la séance et procède à l’installation des 15 nouveaux conseiller municipaux.

Monsieur Grégoire BAILLEUX est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

ELECTION DU MAIRE.

Madame Martine PICHON - doyenne de la séance – procède à **l’élection du Maire.**

Deux conseillers municipaux se portent candidats :

- Monsieur Romain ROUAULT obtient 11 voix
- Monsieur Jérôme HOYAU obtient 3 voix

Monsieur ROMAIN ROUAULT est proclamé Maire

ELECTION DES ADJOINTS

1 – Délibération fixation du nombre des Adjoins.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 contre décide de fixer à 2 le nombre d’adjoints au maire.

2 – Election des Adjoint.

Par vote à scrutin secret, le Conseil Municipal, vote par 12 voix pour – 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul pour la liste présentée par Monsieur le Maire composée des deux adjoints suivants :

- **Thierry BLANGY**
- **Sheila ROQUILLET**

3 – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal par :

12 voix pour : Romain ROUAULT – Sheila ROQUILLET – Thierry BLANGY – Marinette CORNE – Jean-Sébastien HALLAIN – Christine GUYON – Grégoire BAILLEUX – Valérie CHENEAU – Jérôme NEVEU – Caroline GICQUEL – Nicolas KRECKE – Nathalie TRESSOU.

1 voix contre : Jérôme HOYAU

2 abstentions : Servan PELTIER – Martine PICHON.

FIXE avec effet à compter du 27 mai 2020 le montant des indemnités versées mensuellement pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints :

- 1er adjoint : 19.8 % de l'indice 1027 –
- 2ème adjoint : 19.8 % de l'indice 1027 –

4 - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour la liste proposée par Monsieur le Maire :

- Membres titulaires :
 - Marinette CORNE
 - Jérôme NEVEU
 - Jérôme HOYAU

- Membres suppléants
 - Thierry BLANGY
 - Nicolas KRECKE
 - Martine PICHON

5 – CHARTRES AMENAGEMENT – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT A L’ASSEMBLEE SPECIALE ET UN REPRESENTANT A L’ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES.

Monsieur le Maire est élu à l’unanimité pour représenter la commune à l’assemblée spéciale et à l’assemblée générale de la SPL « Chartres Aménagement »

6 – CHARTRES AMENAGEMENT – APPROBATION DE LA CONVENTION RECUEILLANT L’ACCORD DE L’ACTIONNAIRE POUR RECEVOIR PAR TELETRANSMISSION LES AVIS, LES CONVOCATIONS, LES DOCUMENTS ET LES INFORMATIONS DONT IL EST DESTINATAIRE.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention pour transmission de tous documents et informations de la SPL Chartres Aménagement par télétransmission.

7 FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

8. LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L’ELU LOCAL.

Le Maire
Romain ROUAULT

Le Secrétaire de séance
Grégoire BAILLEUX